PV 11/2020

Réunion du 8 décembre 2020 de la CCCI

Présents : Mmes Courquin, Cuppini, Donven, Goergen, Harf, Zuccoli, Cornero, MM. Théret membres effectifs ;

Mmes Perez, Moraru, MM. Braun, Gannard, Luboya, Surpless, Wong membres suppléants ;

Mme Kayser, chef de service (IBS)

Excusés : Mmes Camarda, De Macedo, Scott, Timakova, MM. Bauer, Ferreira Trindade, Montoisy, Tanonkou, Weyland

Vue l'absence de M. Bauer, président de la CCCI, et de M. Ferreira Trindade, vice-président, la présidence de la réunion est assurée par Mme Harf, qui est la plus ancienne membre en rang.

L'ensemble des membres et participants à la réunion souhaitent présenter leurs plus sincères condoléances à la famille de M Bauer pour le décès récent de sa mère.

1. **Approbation des rapports de la réunion du 12 novembre 2020.**

Le rapport a été accepté à l'unanimité.

2. **Situation actuelle des personnes sans-abris, en présence de M Christof Mann (DAS)**

Monsieur Christof Mann de la direction des affaires sociales, qui coordonne et supervise le service jeunesse et intervention sociale, ainsi que le service seniors, fait une présentation des institutions sociales offrant des projets pour personnes en détresse à Luxembourg-Ville :

- En Ville, il existe en tout 6 structures de nuit, 11 structures de jour, 8 structures mobiles, dont appartient principalement le Streetwork, ainsi que 2 magasins sociaux ;
- La majorité des structures sont financées et/ou cofinancées par la Ville de Luxembourg et pour la plupart, elles sont gérées par d'autres organismes tels que le Comité National de Défense Sociale, Caritas Accueil et Solidarité, Croix-Rouge, Inter-Actions, ...

Plus de détails sur les différentes structures sont disponibles dans le document annexé au rapport.

Retours et questions de la part des membres :

- Est-ce qu'une aide est proposée à toute personne dans le besoin ?
  - Le Luxembourg travaille selon le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que les services proposés des différentes structures et institutions sont adaptés aux besoins des populations présentes sur le territoire de la Ville.
  - Les populations cibles présentent des problèmes de santé divers, dont des problèmes psychiques/psychiatriques et des problèmes de dépendance (toxicomanies). Parmi ces gens, on trouve également des personnes sans logement, voir sans domicile tout comme on peut trouver un pourcentage important de personnes avec des problèmes

psychiques/psychiatriques ou des problèmes de dépendance (alcool) parmi les personnes se trouvant en foyer de nuit ou autres services.

- Les aides proposées aux personnes concernées sont aussi dépendantes de l'effort et la volonté personnels de ces derniers, car elles ne sont basées sur aucune obligation légale.

- Quel est le profil / la typologie des personnes en détresse ?
  - Les hommes sont davantage touchés par le sans-abrisme et la toxicomanie que les femmes ;
  - Le sans-abrisme n'est pas forcément un problème du public des jeunes car en général, ceux-ci trouvent d'autres solutions d'hébergement. Les personnes à l'âge de 30-50 ans sont le plus concernées ;
  - Il s'agit d'une population large est hétérogène dont le seul point commun est la non-fixité. Chaque personne a ses problèmes et vécus individuels (perte d'emploi, de logement ou membres de famille, etc.), ce qui a provoqué d'autres problèmes dans leur vie (dépendance de drogue et/ou d'alcool, ...) ou bien l'inverse. Certains arrivent de s'en sortir, d'autres restent jusqu'à la fin de leur vie dans ce cercle vicieux.

- Est-ce qu'une personne sans abri / sans domicile fixe peut de rendre à l'hôpital pour se faire soigner en cas de maladie ou de suspicion de COVID-19?
  - L'état et les associations s'organisent pour les sans-abris dans cette situation de pandémie. Ils peuvent se faire tester et des chambres isolées sont prévues en cas de résultat positif.
  - L'accès aux soins médicaux pour personnes SDF est garanti et la prise en charge de frais médicaux est prévue par certaines structures sociales.
  - Cependant, l'accès aux soins médicaux reste toujours limité pour les personnes qui ne sont pas couvert par une assurance-maladie du système de sécurité sociale. Des discussions avec le Ministère de la Santé permettant de trouver une solution pour garantir aux non-affiliés une entrée dans l'assurance-maladie sont en cours.

- En ce qui concerne la structure de nuit « Abrigado », serait-il envisageable de prévoir un abri devant la structure afin d'éviter que les personnes sans domicile se retrouvent sous la pluie et l'humidité ?
  - La « Wanteraktioun » a spécialement été mise en place pour la saison froide, il s'agit d'une mesure humanitaire d'urgence sans contrôle de papiers d'identité. Les places disponibles sont suffisantes et personne n'a dû être refusée jusqu'à présent. La structure « Abrigado » dispose de places suffisantes et il y a une bonne collaboration entre tous les services concernés.
  - Certaines personnes veulent rester dans la rue. Les streetworkers, en collaboration avec la police se dirigent régulièrement vers ces personnes pour les convaincre de se rendre dans un foyer, il n'est toutefois pas possible de déplacer ces personnes de force.

- Existe-il une synergie d'échange d'informations entre les différentes structures sociales ? Et peut-on observer une évolution avec le temps ?
  - Des rencontres entre les gestionnaires des différentes structures, la police et les professionnels du terrain permettent un échange régulier. Une évolution se montre surtout au niveau de la compréhension réciproque.

- Quand est-il de l'évolution du seuil de pauvreté ? Y a-t-il des mesures spéciales ?
    - Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport aux niveaux de vie de la population. Il faut noter que la définition de la pauvreté se rapporte aux conditions générales d'un pays. Être pauvre signifie donc, avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. Il est donc difficile de comparer le Luxembourg à d'autres pays.
    - Un projet de monitoring de la situation sociale en ville a été développé pour pouvoir adapter le plan social aux besoins réels du terrain. Une mise à jour régulière des chiffres est nécessaire pour réaliser une politique sociale efficace.
- Est-ce que les streetworkers sont en nombre suffisant ? Et quel est le profil de ces derniers ?
    - Actuellement, ils sont en bon équilibre au niveau du nombre.
    - Les streetworkers est une jeune population qui dispose d'un niveau de diplôme supérieur équivalant au BAC +3. En moyenne, ils exercent ce métier durant 3 à 4 années.
    - Ils sont régulièrement soumis à une supervision professionnelle et certains streetworkers proposent également des séminaires à d'autres professionnels qui travaillent sur le terrain (p.ex aux agents de police municipale ou aux contrôleurs de trains).
- Comment pourrait-on favoriser le vivre ensemble entre citoyens et sans-abris dans les quartiers ?
    - Une bonne aide se définit en général par un contact durable. Des projets ponctuels, comme par exemple la distribution de produits alimentaires durant une journée prédéfinie, n'est pas une aide à long terme.
    - Souvent les résidents des quartiers de la Ville font appel à la Ville pour signaler un cas d'une personne sans abri. Ces interpellations sont très saluées par les services de la Ville car elles permettent aux travailleurs des rues d'aller à l'encontre de ses personnes. Cependant, il faut souligner que chaque personne a le droit d'accepter ou de refuser une aide proposée.

3. Appel à Projet MiFa dans le cadre du Plan d'Action National d'Intégration

Dans le cadre du Plan d'action national d'intégration (PAN intégration), le Département de l'intégration du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, a lancé un appel pour le financement de projets favorisant l'intégration de tous les résidents du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que des travailleurs frontaliers.
Accepté sont les projets à partir d'un montant de 25 000 € par projet, sur une durée maximale de 18 mois, et ceci pendant la période de juillet 2021 à décembre 2022. L'appel à projets poursuit des objectifs définis dans le PAN intégration, il propose deux axes de travail :

- Diversité et lutte contre les discriminations
- Apprentissage et pratique des langues

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 6 janvier 2021.

Ce qui reste à clarifier auprès du Ministère :

- Est-ce que cet appel concerne aussi les communes ou uniquement les associations ?

- Pourrait-on déposer comme projet certaines actions qui ont été définies comme prioritaires par la CCCI lors des quatre groupes de travail ?

Autres remarques :

- Vu les deux axes de travail proposées par le ministère, il serait éventuellement envisageable de lier certains projets en intégrants différents publics.

- Le public cible et le contenu des actions sont importants.

4. Divers

- Le document qui a été rédigé par le service Intégration en collaboration avec les membres de la CCCI concernant l'approche sur l'Intégration a été validé par le collège échevinal et sera envoyé au Ministère de la Famille et de l'Intégration. Ce courrier visait à lancer une large consultation auprès des acteurs-clés avec l'objectif de repenser et de redessiner la politique d'intégration au Luxembourg.

- Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Département de l'intégration, le SYVICOL, le CEFIS et l'ASTI ont envoyé une invitation à la prochaine rencontre des acteurs communaux le **mercredi 27 janvier 2021 de 11h30 à 14h00** dans le cadre du **GRESIL** - Groupe d'Échange et de Soutien en matière d'Intégration au niveau Local – sur le thème : La communication digitale au service des communes et des citoyens.
L'invitation, le formulaire d'inscription et le programme de l'événement seront envoyés aux membres de la CCCI.

, Président

, Secrétaire